

# **L'avenir des pêches commerciales Canadiennes**

***- Document de discussions -***

# Table des matières

<b>Introduction</b> .....	2
<b>La planification à long terme</b> .....	8
<b>La prospérité économique au XXI<sup>e</sup> siècle</b> .....	14
<b>Appuyer la pêche durable</b> .....	20
<i>Introduction</i> .....	20
Cadre stratégique pour la gestion des prises accessoires et des rejets.....	22
<i>Directives d'élaboration d'un plan de rétablissement conforme au cadre de l'approche de Précaution et le cadre d'analyse du risque écologique pour les zones benthiques</i> .....	27
<b>Conclusion</b> .....	31

# **Introduction**

## **Objectif**

Pêches et Océans Canada (MPO) rencontre les intervenants et les groupes autochtones pour discuter des façons de moderniser la gestion des pêches.

Dans le cadre de ce processus, vous aurez l'occasion :

- d'en apprendre d'avantage sur l'approche à long terme du MPO concernant la gestion des pêches, y compris ses principaux éléments tels que la stabilisation des ententes de partage et l'utilisation de plans intégrés de gestion des pêches (PIGP) « perpétuels » fondés sur des avis scientifiques fournis selon un cycle pluriannuel;
- de découvrir le nouveau *Cadre stratégique pour la gestion des prises accessoires et des rejets* et de fournir vos rétroactions afin d'éclairer l'élaboration de la politique;
- de découvrir deux nouveaux outils d'évaluation de la durabilité : les *Directives d'élaboration d'un plan de rétablissement conforme au Cadre de l'approche de précaution* et le *Cadre d'analyse du risque écologique pour les zones benthiques*, et la façon dont ils seront utilisés;
- de faire connaître vos idées sur la façon de simplifier le réseau complexe de règles régissant la gestion actuelle des pêches, avec un accent particulier sur l'amélioration du régime de gestion des pêches afin de permettre aux pêcheurs de prendre des décisions d'affaires à long terme et de favoriser l'émergence d'une industrie qui s'ajuste d'elle-même à l'évolution des marchés.

Le présent engagement s'inscrit dans le cadre d'un processus continu qui, au cours des 20 dernières années, a suscité des initiatives reflétant la nécessité de modifier la gestion des pêches au Canada. Il y aura d'autres occasions de contribuer au processus de modernisation de la gestion des pêches; le Ministère continuera de travailler avec les groupes autochtones et les intervenants pour élaborer et mettre en place un régime de gestion adapté au XXI<sup>e</sup> siècle.

Le présent document traite des enjeux nationaux et internationaux à l'origine de la nécessité d'une réforme de la gestion, décrit les aspects du régime actuel de gestion des pêches qui nuisent à une croissance économique future durable, confirme la nécessité de fonder les décisions économiques sur un régime de gestion durable, et définit les principaux éléments des nouvelles politiques, des outils et des initiatives proposés visant à moderniser la gestion des pêches.

## **Direction générale**

Pêches et Océans Canada envisage une industrie de la pêche canadienne compétitive et prospère qui soit en mesure d'optimiser la valeur tirée de l'exploitation des ressources halieutiques et de générer de la croissance économique, tout en maintenant des stocks

sains et abondants pour les générations futures. Toutefois, les enjeux actuels à l'échelle nationale et mondiale doivent être abordés, afin d'atteindre une telle position.

Dans ce contexte, le MPO a conçu une série de politiques et d'outils visant à moderniser la gestion des pêches afin de veiller à ce que l'industrie canadienne de la pêche soit plus durable, prospère et concurrentielle à l'échelle du globe dans les années à venir.

### **Facteurs de changement internationaux**

Le Canada est un des plus grands pays exportateurs de fruits de mer à travers le monde – en 2010, le Canada se plaçait au 8<sup>e</sup> rang des pays exportateurs de produits de la mer avec une valeur des exportations totalisant 3,9 milliards de dollars. Cela s'explique par une forte vocation exportatrice de l'industrie de la pêche commerciale, qui expédie environ 85 pour cent de ses produits à l'étranger. Les principaux marchés d'exportation comprennent les États-Unis et l'Union européenne (ces deux marchés ont reçu 73 pour cent des exportations de fruits de mer du Canada en 2010) ainsi que la Chine et le Japon. En 2010, quatre principales espèces principales ont représenté près de 60 pour cent de toutes les exportations de fruits de mer: le homard, le crabe des neiges, la crevette et le saumon d'élevage de l'Atlantique.

De plus, les coûts d'exploitation (notamment le coût du carburant) ont augmenté dans les dernières années alors que les prix de plusieurs produits de la mer ont chuté. La force du dollar canadien a considérablement aggravé les difficultés en plaçant le Canada dans une position concurrentielle désavantageuse en matière d'exportation et en contribuant à la réduction des marges bénéficiaires. De plus, l'industrie canadienne fait face à ces difficultés dans le contexte d'une concurrence internationale accrue de la part des pêcheurs et des aquaculteurs.

En outre, dans de nombreux marchés clés, les acheteurs de fruits de mer demandent de plus en plus de preuves – généralement sous forme d'une écocertification accordée par un tiers – que les produits de la mer proviennent d'activités de pêche durables. Ils s'intéressent également à la salubrité des produits. Il faut aussi compter avec les administrations, telle l'Union européenne, qui adoptent des mécanismes de traçabilité afin de s'assurer de la légalité des prises. Pour se maintenir dans ces marchés, les exportateurs doivent assumer des coûts supplémentaires afin de répondre aux préférences changeantes des acheteurs et de se conformer aux nouveaux règlements des gouvernements étrangers.

### **Facteurs de changement nationaux**

Au pays, de nombreux facteurs peuvent aussi affecter la viabilité et la prospérité à long terme de l'industrie canadienne de la pêche. La conservation des ressources halieutiques du Canada pour les générations futures constituera un des principaux défis à relever. Même si l'on accorde plus d'attention à la conservation depuis quelques années, certains stocks marins du Canada continuent de décliner ou demeurent à des niveaux faibles.

Certaines pêches font face à un excès de la demande et fonctionnent en surcapacité, malgré les efforts consentis pour réduire la capacité tant sur la côte Est que Ouest. La surcapacité peut entraîner deux types de conséquences : elle peut a) étouffer la performance économique, et b) mettre en péril la durabilité de la ressource. Dans le cas de certaines pêches, ces conséquences sont liées, mais d'autres ne subissent qu'un type de conséquences et non l'autre. Par conséquent, les solutions proposées peuvent différer afin de s'adapter au problème à résoudre.

Suivant la tendance mondiale, la production aquacole du Canada a connu une croissance constante ces dernières années et représente un marché en expansion appréciable. La valeur de la production aquacole a plus que doublé de 1997 à 2010 – passant de 392 millions de dollars à 919 millions de dollars – et les recettes de cette industrie équivalent maintenant à près de la moitié de la valeur de l'industrie de la pêche du Canada. Les aquaculteurs rivalisent avec les pêcheurs pour ce qui est de l'espace, de la main-d'œuvre et des acheteurs, et offrent dans bien des cas des emplois à l'année (contrairement à l'industrie de la pêche qui propose davantage d'emplois saisonniers) tout en présentant des produits de qualité à des prix concurrentiels.

Tous ces facteurs s'inscrivent dans un contexte de changements démographiques dans l'industrie de la pêche : l'effectif vieillit et les jeunes continuent de chercher de l'emploi dans d'autres secteurs et d'autres régions.

D'autre part, la participation des Autochtones aux pêches du Canada a augmenté dans les dernières années. Cette participation accrue des Autochtones représente une tendance encourageante et le MPO continuera de soutenir cette croissance.

À mesure que la composition de l'industrie évolue, la concurrence s'intensifie pour l'espace en mer et en eaux douces. Plus que jamais, une conciliation doit s'établir entre les intérêts des pêcheurs commerciaux à l'égard de l'espace en mer et en eaux douces et ceux des autres secteurs, c'est-à-dire : la pêche récréative, l'aquaculture, le tourisme marin, l'extraction des ressources naturelles et le transport maritime. Cet énorme défi créera toutefois des occasions toutes aussi prometteuses pour les Canadiens.

### **La gestion des pêches doit évoluer**

L'industrie canadienne de la pêche s'efforce actuellement de relever tous ces défis sur les fronts national et international. L'approche actuelle de gestion des pêches s'est développée de façon fragmentée, au fil du temps, et a été fortement marquée par divers conflits concernant l'accès et la répartition des ressources. Il en résulte que le régime canadien de gestion des pêches est régi par un réseau complexe de règles et de politiques largement spécifiques à chaque pêche.

Dans plusieurs cas, le MPO tient un rôle très prescriptif et interventionniste. Les décisions concernant ces pêches sont souvent prises de façon ponctuelle plutôt que selon une

démarche structurée et stratégique. Les contextes commerciaux ainsi créés sont rigides, instables et imprévisibles, ce qui empêche l'industrie d'optimiser les avantages économiques de la pêche et décourage l'adhésion aux objectifs de conservation. En outre, ces facteurs nuisent à la capacité de l'industrie de s'adapter aux enjeux actuels et nouveaux, tant à l'échelle nationale qu'internationale.

### **Modernisation de la gestion des pêches**

Un régime de gestion des pêches fondé sur les principes de stabilité, de durabilité et de transparence peut générer de plus grands avantages économiques, assurer la durabilité et la santé des océans à long terme, et favoriser la résilience de l'industrie. Dans un effort pour moderniser le régime canadien de gestion des pêches, le MPO est en train d'élaborer un ensemble de politiques ancrées sur ces principes.

De plus, Pêches et Océans Canada souhaite gérer les pêches conformément à la protection accordée aux droits ancestraux ou issus de traités des peuples autochtones en vertu de l'article 35 de la *Loi constitutionnelle* de 1982 et en conformité avec le jugement *R. c. Sparrow* de la Cour suprême du Canada et ses décisions ultérieures. Les politiques du Ministère respectent ce principe.

Les points de vue des groupes autochtones et autres intervenants ont été pris en compte dans l'élaboration de ces politiques et outils, et ils continueront de l'être.

Les politiques se fondent sur :

- une approche stable à long terme de la prise de décisions concernant la gestion des pêches;
- le soutien de la conservation et la durabilité des ressources halieutiques;
- définir le contexte pour la prospérité économique.

Depuis plusieurs années, les utilisateurs des ressources halieutiques réclament une plus grande stabilité et prévisibilité dans la gestion des pêches. Le MPO a répondu en annonçant une stratégie à long terme de prise de décisions qui garantira que les décisions de gestion restent en vigueur plus longtemps et suivent une orientation commune.

Les politiques du MPO à l'appui de la durabilité et de la prospérité économique se renforcent mutuellement. De façon générale, les mesures de durabilité protègent l'abondance des stocks futurs et permettent ainsi à l'industrie de la pêche de réaliser des profits à long terme. L'accès au marché nécessite également de plus en plus des preuves d'une gestion durable des pêches, fournies notamment par l'écocertification. Avant d'accorder leur sceau d'approbation, les organismes d'écocertification vérifient l'existence de mesures de gestion robustes et évaluent la santé des stocks. De nouveaux mécanismes d'intervention sont proposés dans le contexte du Cadre pour la pêche durable (CPD) et complètent les éléments initialement mis en place en 2009, éléments sur lesquels il se fonde. Ces mécanismes renforceront les bases d'une gestion des pêches axée sur les

écosystèmes au Canada, et permettront à l'industrie canadienne de la pêche de se positionner en vue d'une prospérité et d'une durabilité à long terme.

Des pêches plus prospères sont moins enclines à rechercher des gains à court terme en accentuant les efforts de pêche, et mieux disposées à prendre en compte la santé de la ressource à long terme. Pour permettre d'atteindre la prospérité économique dans nos pêches, on nous a exprimé le besoin de simplifier et de moderniser le réseau complexe de règles qui régissent l'industrie. L'objectif est de créer un environnement plus attractif dans l'industrie de la pêche pour les investisseurs et favoriseront la croissance économique, tout en réduisant l'incitation à maximiser les profits à court terme et à utiliser des pratiques non durables. Ces améliorations se fonderont sur les initiatives courantes visant l'augmentation de la prospérité économique.

# **La planification à long terme**

## En première ligne

La durabilité découle d'une vision à long terme. Pour favoriser la durabilité des pêches canadiennes, Pêches et Océans Canada adopte une nouvelle approche de gestion – une approche fondée sur une planification et des stratégies à plus long terme. Au cœur de cette approche se trouvent les plans intégrés de gestion des pêches (PIGP) perpétuels, sans date de fin précise. De tels plans seront élaborés pour toutes les principales pêches et soutenus par un cycle pluriannuel d'avis scientifiques et de surveillance régulière visant à assurer un niveau acceptable de connaissances et de données. En ce qui a trait aux pêches pour lesquelles un PIGP n'est pas en place ou approprié, des plans de pêches pluriannuels seront élaborés.

Un autre élément important de cette approche à long terme consiste en l'établissement d'une plus grande stabilité des allocations et en l'adoption d'une méthode d'ajustement des allocations axée sur le marché. La mise en place d'une plus grande stabilité des allocations dans les principales pêches qui en sont dépourvues devrait favoriser une plus grande certitude et confiance à l'égard des privilèges relatifs aux parts.

En plus de contribuer à une gestion des pêches plus efficace, cette approche à plus long terme encouragera une planification commerciale stratégique dans l'industrie de la pêche et réduira l'incitation à utiliser des pratiques de pêche inefficaces et potentiellement non durables axées sur la maximisation des profits à court terme.

## Les moteurs du changement

### **La stabilité**

La stabilité et la prévisibilité sont essentielles pour permettre aux pêcheurs de prendre des décisions éclairées qui les aideront à réussir dans l'immédiat et dans l'avenir. L'adoption d'une nouvelle approche de la planification et des décisions en matière de gestion des pêches favorisera la stabilité et la prévisibilité.

### **L'efficience**

Le gouvernement du Canada s'engage à mieux servir les Canadiens en modernisant la gestion des pêches, en adoptant de nouvelles technologies, en éliminant le chevauchement des efforts et en utilisant les fonds publics le plus judicieusement possible. Des gains d'efficience pourraient notamment être réalisés à l'égard de l'évaluation annuelle des stocks d'espèces aquatiques. Étant donné que les conditions de vie de certaines espèces n'ont pas tendance à varier beaucoup d'une année à l'autre, le temps, les efforts et les coûts associés à la production d'avis scientifiques annuels sont difficiles à justifier et souvent inutiles. Il en va de même pour le processus annuel d'élaboration, de révision et de consultation lié aux plans de pêche. Le Canada est en mesure de rationaliser son approche et d'instaurer des méthodes de travail plus efficaces et plus axées sur la collaboration en vue d'atteindre les objectifs communs relatifs aux pêches.

### **La cohérence**

Pêches et Océans Canada reconnaît la nécessité d'une planification à long terme cohérente à l'échelle nationale. Bien que de nombreuses pêches canadiennes disposent déjà d'ententes de partage stables et de PIGP perpétuels, ces instruments ne sont pas uniformes à travers toutes les principales pêches et ils doivent être élargis.

## La gestion des pêches : vers une nouvelle approche

Pour répondre au besoin d'efficience, de cohérence et de prévisibilité, Pêches et Océans Canada a annoncé que les PIGP perpétuels – des plans sans date de fin précise – deviendront la norme. L'information nécessitant des mises à jour, comme les avis scientifiques pluriannuels officiels, sera incluse sous forme d'annexes, mais les PIGP seront revus uniquement en cas de changements majeurs de la pêche ou des objectifs du plan, ou d'une accumulation importante de changements moins importants. Tant que de telles révisions ne seront pas nécessaires, les PIGP demeureront inchangés.

Des avis scientifiques officiels fournis selon un cycle pluriannuel seront à la base de ces PIGP perpétuels et de tous les plans de pêche non encore traduits en PIGP. Les stocks continueront d'être surveillés sur une base continue et des avis annuels seront fournis lorsqu'ils seront nécessaires pour des raisons scientifiques ou reliées à la biologie de l'espèce.

#### **Qu'en est-il des espèces à courte durée de vie?**

Un processus pluriannuel d'avis scientifiques officiels n'est peut-être pas indiqué pour tous les stocks. Cette approche est sans doute mal adaptée aux espèces qui se renouvellent rapidement (celles qui atteignent tôt la maturité reproductive), tel le merlu argenté, ou aux populations dont le stock d'adultes pêchés chaque année est constitué principalement d'une seule génération de jeunes poissons, tel le saumon rouge. Dans ces cas, des évaluations annuelles ou une exemption de l'approche pluriannuelle peuvent être requises.

#### **La stabilité des allocations**

La répartition des ressources entre les pêcheurs est l'un des aspects les plus importants de la gestion des pêches, et à cet égard, la stabilité et la prévisibilité sont des conditions essentielles à la réussite de l'industrie. Bien que de nombreuses pêches soient stables – particulièrement dans les provinces atlantiques – Pêches et Océans Canada vise à stabiliser les ententes de partage dans toutes les principales pêches gérées par le Ministère. Ces ententes permettent aux pêcheurs de planifier à long terme en toute confiance et d'obtenir les outils nécessaires à la prise de décisions d'affaire pour leur entreprise de pêche. Pour modifier des ententes établies, les exploitants devront coopérer et négocier entre eux plutôt que de réclamer l'intervention de Pêches et Océans Canada. Le Ministère n'interviendra pour ajuster des ententes de partage établies que dans des cas exceptionnels, notamment pour remplir ses obligations juridiques et ses obligations en vertu d'ententes sur les revendications territoriales globales. Dans de tels cas, le processus décisionnel du Ministère sera plus transparent et responsable, et montrera clairement la façon dont les divers facteurs ont été pris en compte ainsi que la consultation menée. Tout règlement, loi, entente ou traité utilisé pour orienter le processus sera également souligné, et les décisions ainsi que leur justification seront rendues publiques.

La stabilisation des allocations n'aura aucun effet sur les programmes établis visant la réaffectation de parts aux pêcheurs autochtones, comme le Programme de transfert d'allocations. Cependant, lorsque les décisions en matière d'allocations risquent d'affecter les intérêts des pêcheurs autochtones, le MPO consultera les groupes concernés.

#### **Le rôle des cadres de précaution**

Des cadres axés sur l'approche de précaution (AP) seront également mis en place à l'égard de tous les principaux stocks commerciaux, soit ceux dont la valeur au débarquement est supérieure à un million de dollars ou dont le poids au débarquement annuel est supérieur à 2 000 tonnes, tel le flétan de l'Atlantique. Ils pourraient aussi s'appliquer à d'autres stocks. Comme un cadre de précaution est plus élaboré qu'un PIGP, il est possible de préparer des plans et d'établir des cadres de précaution par la suite.

L'un des composants principaux des cadres axés sur l'AP concerne l'établissement de points de référence et des zones d'état du stock associé (zone saine, zone de prudence et zone critique). Les avis scientifiques sont essentiels à l'établissement de ces points, qui ne devraient normalement changer que si l'on observe des changements importants et à long terme aux écosystèmes marins ou si des avancées scientifiques appellent des modifications de ces points de référence. Les cadres de précaution reposent également sur les règles de décision en matière de pêche et les mesures de gestion associées pour chaque zone d'état du stock. Celles-ci sont déterminées à l'avance avec les utilisateurs des ressources. Une fois établies, elles ne changent pas pendant au moins la période couverte par une évaluation pluriannuelle du stock. Les mesures de gestion, telles qu'elles sont décrites dans les règles de décision en matière de pêche, seront ajustées en fonction de l'état du stock établi par les avis scientifiques pluriannuels et la surveillance régulière.

### **Relevés réguliers**

Les avis scientifiques officiels sur l'état du stock seront généralement produits tous les trois à cinq ans bien que, comme on l'a mentionné, la fréquence puisse être adaptée à chaque espèce. Des relevés réguliers demeurent une priorité, bien entendu, et continueront d'être réalisés, de même que la surveillance des stocks et le suivi des indicateurs clés, entre chaque avis scientifique pluriannuel officiel. Cela permettra de déceler tout changement dans les conditions. De tels changements seront communiqués au cours des réunions avec les utilisateurs des ressources et les autres parties intéressées afin que les mesures de gestion décrites dans le PIGP puissent être ajustées au besoin. L'industrie de la pêche et le Ministère auront ainsi accès à l'information à jour dont ils ont besoin pour intervenir s'il y a lieu.

### **Interventions et exemptions**

Intervention – sous forme d'un processus d'avis scientifiques officiels hors du calendrier pluriannuel établi – peut survenir si les résultats de la surveillance annuelle indiquent que les stocks dépassent les limites établies. Les règles ou les mesures de décision en matière de pêche peuvent aussi être modifiées lorsque l'état du stock se situe à l'extérieur de la portée initiale des règles de décision (p. ex., en cas de changements importants ou imprévus dans le stock). Comme il a été mentionné, des exemptions à une approche pluriannuelle peuvent être accordées aux stocks qui se renouvellent rapidement, bien que des avis scientifiques pluriannuels officiels puissent être indiqués pour ces espèces (si elles font l'objet d'une faible exploitation). Les stocks qui sont évalués de façon annuelle en raison des exigences d'un traité ou d'obligations internationales peuvent également être exemptés, à moins que des arrangements de rechange soient pris.

## Échéances

On s'affaire actuellement à établir un calendrier réaliste pour la mise en place de plans à long terme. À l'occasion du lancement de chaque PIGP, les groupes autochtones et les intervenants concernés seront informés régulièrement des progrès par l'entremise de processus d'avis, du site Web de Pêches et Océans Canada et d'autres moyens.

## Le contexte global

La planification à long terme ne constitue que la première étape. Au cours des trois prochaines années, les Canadiens prendront part dans le processus de mise en place d'une industrie canadienne de la pêche plus moderne et plus durable sur les plans économique et écologique.

L'approche à long terme possède des avantages économiques potentiels et complète d'autres initiatives visant à soutenir une industrie plus prospère, y compris les efforts du Ministère pour rationaliser et simplifier le réseau complexe de règles régissant la pêche. Au cours des prochains mois, Pêches et Océans Canada travaillera avec les intervenants et les groupes autochtones afin de recenser les politiques et les outils requis dans un régime moderne de gestion des pêches qui soutient une industrie durable et prospère. Ce processus est décrit en détail dans le prochain chapitre.

# **La prospérité économique au XXI<sup>e</sup> siècle**

## En première ligne

L'industrie canadienne de la pêche doit être mieux en mesure de réagir aux conditions changeantes du marché et aux fluctuations des ressources qu'elle ne l'est avec les systèmes de gestion des pêches actuels. L'approche à long terme de gestion des pêches proposée dans le chapitre précédent contribuera à rendre l'industrie plus robuste. Cela dit, de nombreuses embûches restent en vue. Le caractère restrictif des règles sur l'attribution de permis, lesquels ne sont pas axés sur la conservation et diffèrent beaucoup d'une région à l'autre, pourrait nuire à la prospérité économique du secteur des pêches et dissuader les investisseurs.

La mise en place d'une approche renouvelée et uniforme à l'échelle nationale en matière de gestion des pêches est nécessaire à la création d'un contexte commercial propice à la prospérité économique au XXI<sup>e</sup> siècle. Les règles doivent être revues pour s'assurer qu'elles sont encore nécessaires et pertinentes, et les mesures de gestion, uniformisées. De plus, il faut donner aux pêcheurs la liberté de s'ajuster aux fluctuations des ressources et aux demandes du marché.

Pour parvenir à ces objectifs, Pêches et Océans Canada a besoin d'une rétroaction des Canadiens sur la façon de réaliser les changements nécessaires.

## Les moteurs du changement

Au cours des dernières années, Pêches et Océans Canada s'est engagé dans la voie d'une réforme de la gestion des pêches. En réponse aux défis nationaux et internationaux ainsi qu'à la rétroaction provenant des groupes autochtones et des intervenants, le ministère a pris des mesures en vue d'élaborer un système de gestion qui appuie la prospérité économique à long terme. Par exemple, le MPO a mis en œuvre des mesures afin de faciliter l'accès au capital et de fournir des occasions aux pêcheurs de mieux gérer les investissements dans leurs entreprises.

Malgré les progrès réalisés, les utilisateurs des ressources et d'autres parties intéressées ont signalé au MPO que des changements additionnels s'imposaient.

### **Besoin de simplicité**

Au fil du temps, le cadre canadien de gestion des pêches a évolué. Malheureusement, de nombreuses politiques ont été adoptées de façon disparate, ce qui s'est traduit en un réseau complexe de règles qui diffèrent parfois d'une région à l'autre et d'une pêche à l'autre. Ces mesures privilégient souvent des résultats à court terme afin de maximiser la quantité au détriment de la planification à long terme visant l'amélioration de la valeur et la prospérité économique du secteur de la capture. Même si l'approche en matière de gestion des pêches a évolué au fil des ans (par exemple, l'utilisation accrue de quotas individuels), bon nombre de règlements anciens sont toujours en vigueur.

Les diverses approches qui guident l'attribution de permis et la gestion des pêches au Canada limitent souvent la capacité des pêcheurs à réagir aux pressions économiques et environnementales changeantes. Cela peut entraîner de la concurrence entre les pêcheurs, qui ont alors de la difficulté à atteindre les objectifs en matière de conservation, à diversifier leurs activités, à s'ajuster aux pressions du marché et à adopter des stratégies de gestion afin de réaliser des profits et d'atteindre la prospérité.

### **Le besoin d'options financières**

L'accès au capital – l'argent nécessaire au démarrage, à l'amélioration et à l'expansion d'une entreprise – représente toujours un défi pour de nombreux pêcheurs. Pour faire face à la concurrence à l'échelle mondiale, l'industrie doit être en mesure d'amasser du capital et de faire croître ses entreprises.

On nous a dit que le réseau complexe de règles qui régissent la pêche au Canada peut entraver la capacité de l'industrie d'amasser des capitaux. Bien que certaines de ces règles soient nécessaires à des fins de conservation, d'autres peuvent décourager l'investissement et rendre ainsi difficile la capacité de l'industrie d'accumuler du capital et de s'adapter aux variations de la disponibilité des stocks et des conditions du marché mondial.

Le but est créer un environnement dans lequel l'industrie est en mesure de prendre ses décisions d'affaire et se consacrer à la planification de ses activités, de maximiser la valeur de la ressource et d'améliorer la valeur économique des ses entreprises.

## Gestion des pêches : une nouvelle approche

### **S'appuyer sur nos réussites**

Au cours des dernières années, nous avons pris des mesures afin d'améliorer nos méthodes d'attribution de permis. Cependant, Pêches et Océans Canada reconnaît qu'afin de relever les défis qui restent, il lui faut adopter une approche de la gestion des pêches plus efficace et mieux axée sur les marchés. Cette approche doit apporter la sécurité grâce à une stabilité à long terme, appuyer l'auto-ajustement et la planification de la succession, et créer un milieu favorable aux investissements.

### **Recenser les politiques qui doivent être changées**

En tenant compte des points de vue des intervenants et des groupes autochtones, Pêches et Océans Canada s'affaire à déterminer les outils et les politiques qui sont nécessaires à la création d'un régime moderne de gestion des pêches. Les questions suivantes sont proposées afin de contribuer au processus :

- De quels outils les pêcheurs ont-ils besoin afin d'être compétitifs à l'échelle mondiale?

Vos commentaires nous aideront à lancer les travaux de rationalisation des règles.

Pêches et Océans Canada organisera également des rencontres avec des groupes autochtones afin de discuter de façons d'améliorer leur participation aux pêches canadiennes. Nous encourageons ces groupes à fournir des commentaires sur les questions suivantes :

- Quels sont les obstacles qui s'opposent à votre participation aux pêches?
- Quels changements sont nécessaires afin de relever ces défis?
  - En quoi ces changements pourraient-ils nuire à vos intérêts dans la pêche?

La rétroaction de la part des groupes autochtones et des intervenants aidera Pêches et Océans Canada à moderniser la gestion des pêches au Canada.

### **Vers une pêche prospère et durable**

Au cours des prochains mois, Pêches et Océans Canada collaborera avec les pêcheurs afin de déterminer les secteurs ayant besoin d'amélioration et de progresser vers une meilleure collaboration. Le MPO souhaite ainsi créer des pêches plus saines et plus durables, tant d'un point de vue environnemental qu'économique, dans le but d'accorder aux pêcheurs la liberté de s'adapter et de prendre des décisions qui amélioreront la prospérité économique de leurs entreprises et du secteur de la capture en entier.

## Le contexte global

Certains intervenants et groupes autochtones ont exprimé le désir de jouer un rôle plus important dans le développement de l'industrie de la pêche commerciale. En simplifiant les règles et les politiques, en permettant une meilleure stabilité et en faisant preuve de plus de transparence, le MPO permettra aux pêcheurs (autochtones ou non) d'être en meilleure posture pour mener à bien leur nouveau rôle élargi. En outre, la mise en place d'une réglementation moins restrictive et plus directe permettra à l'industrie de maximiser les avantages économiques qu'elle tire de la ressource.

À l'avenir, le MPO veillera à la conservation et à la protection du poisson et de son habitat. Comme la durabilité des ressources et la prospérité économique sont intrinsèquement liées, les travaux du MPO pour promouvoir la pêche durable appuieront une industrie viable et prospère à long terme. Le prochain chapitre décrit les politiques visant à solidifier les bases d'une pêche durable et d'une gestion des pêches axée sur les écosystèmes. Ces politiques renforceront le *Cadre pour la pêche durable* et faciliteront sa mise en œuvre complète, protégeant la santé des écosystèmes aquatiques et l'abondance des ressources, et favorisant la viabilité de l'industrie pour les années à venir.

**Appuyer la pêche durable**

***Introduction***

## Vers une pêche durable

La stabilité et la prospérité des pêches dépendent de la santé des écosystèmes aquatiques. L'épuisement des stocks risque de menacer le potentiel de gains économiques tirés des pêches. Le lien est clair : pour que les pêches connaissent la prospérité économique, les régimes de gestion doivent soutenir la santé des écosystèmes aquatiques et promouvoir l'utilisation durable.

La durabilité est l'une des grandes priorités de Pêches et Océans Canada. Au cours des dernières années, le MPO a mis en œuvre plusieurs politiques et mécanismes d'intervention pour appuyer la conservation des ressources et la pêche durable. Ces politiques et mécanismes intègrent l'approche écosystémique et le principe de précaution à la gestion des pêches. Ils ont permis d'établir une base solide pour l'avenir de la pêche durable.

Lancé en 2009, le Cadre pour la pêche durable (CPD) constitue un ensemble de politiques et de mécanismes garantissant que la gestion des pêches canadiennes appuie les objectifs de conservation et d'utilisation durable. Le CPD a été mis au point avec la participation des utilisateurs des ressources et d'autres parties intéressées. Il comporte deux éléments principaux :

- 1) Des politiques de conservation et d'utilisation durable;
- 2) Des mécanismes de planification et de surveillance.

Les politiques originales du CPD comprennent : le *Cadre décisionnel pour les pêches intégrant l'approche de précaution* (Cadre de l'AP), la *Politique de gestion de l'impact de la pêche sur les zones benthiques vulnérables* et la *Politique sur la pêche des espèces fourragères*. Les plans de gestion intégrée des pêches (PGIP) et les outils d'autodiagnostic font partie des mécanismes de planification et de surveillance conçus pour aider à la mise en œuvre des politiques sur l'utilisation durable.

### **Nouvelles mesures d'appui à la durabilité**

Le MPO a élaboré de nouvelles mesures afin de renforcer son appui à la conservation et à la durabilité. Par exemple, le Ministère a établi une politique sur les prises accessoires et les rejets. Il a également conçu deux outils de planification et de surveillance : un qui aide les gestionnaires des pêches et les utilisateurs des ressources à évaluer les risques pour les environnements benthiques, et un autre qui sert de guide pour la création et la surveillance de plans efficaces de rétablissement des stocks. Avec le temps, ces nouvelles mesures s'ajouteront au CPD, afin de protéger l'avenir des pêches canadiennes. Les prochains chapitres traiteront plus en détail des nouvelles mesures.

L'application des politiques du CPD se fait en conformité avec la législation générale sur les pêches. Elle tient compte également des ententes sur les revendications territoriales

globales applicables, de l'obligation de consulter lorsque des décisions risquent d'avoir une incidence négative sur des droits autochtones établis ou revendiqués, de la protection constitutionnelle accordée aux droits autochtones en vertu de l'article 35 de la *Loi constitutionnelle* de 1982, et des autres politiques et dispositions du Ministère.

**Appuyer la pêche durable**

*Cadre stratégique pour la gestion des prises  
accessoires et des rejets*

## En première ligne

La gestion des prises accessoires et des rejets fait partie de la gestion des pêches au Canada depuis longtemps. C'est que, en réalité, il n'est pas toujours possible de pêcher une espèce sans en capturer accidentellement d'autres, ou des spécimens indésirables de l'espèce ciblée.

Afin d'assurer la productivité, la biodiversité et la durabilité à long terme, Pêches et Océans Canada est en train d'élaborer un nouveau cadre de politique pour la gestion des prises accessoires et des rejets qui s'appuie sur le succès des mesures existantes. Cette nouvelle politique, qui est conforme à l'approche écosystémique de la gestion des pêches, deviendra un élément clé pour renforcer le *Cadre pour la pêche durable*.

# Les moteurs du changement

## **Incidence sur les espèces**

Même si des efforts sont déjà faits pour rendre la pêche plus sélective, conserver les prises accessoires et réduire la mortalité chez les prises rejetées, certains problèmes persistent. Cela est dû, en partie, au fait qu'on ne dispose pas toujours d'assez de données adéquates pour évaluer les risques pour les espèces ainsi que les incidences sur celles-ci. Certaines espèces et certains stocks peuvent être menacés par les prises accessoires excessives ou la mortalité par pêche suivant la remise à l'eau. La menace que représentent les prises accessoires et les rejets dépend de chaque espèce et de chaque stock et peut être influencée par l'accumulation de la mortalité occasionnée par d'autres pêches. Ainsi, au moment d'élaborer des politiques sur les prises accessoires et les rejets, il faut prendre en compte l'accumulation de la mortalité occasionnée par toutes les pêches.

## **Imposer le respect des directives internationales**

En février 2011, le gouvernement du Canada a adopté les *Directives internationales concernant la gestion des prises accessoires et la réduction des rejets* de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). Ces directives volontaires appellent les États membres à adopter des mesures efficaces de gestion des prises accessoires et rejetées en a) minimisant la capture de poissons inutilisés et la mortalité chez les prises rejetées, et b) en améliorant les pratiques de dénombrement et de déclaration de toutes les prises, y compris les prises accessoires et rejetées. Au Canada, un cadre de politique conforme aux directives de la FAO viendra appuyer la gestion efficace des prises accessoires et des prises rejetées.

## **Attentes changeantes du marché**

De plus en plus de détaillants et de consommateurs réclament des preuves que les produits de la mer proviennent de sources durables. Nombreux sont ceux qui demandent que les pêches satisfassent à des normes d'écocertification par des tiers. Le processus d'écocertification comprend une évaluation de la gestion de l'incidence de chaque pêche sur les espèces capturées de façon accessoire. Les pêcheurs canadiens qui souhaitent obtenir une écocertification doivent satisfaire à ces nouvelles normes, et cela les motive à améliorer leurs pratiques, s'il y a lieu.

## **Prises accessoires : une nouvelle approche**

Le MPO a préparé une ébauche de politique qui propose une approche plus uniforme de la gestion des prises accessoires et rejetées. La politique favorise la conformité aux directives et aux codes internationaux et correspond à l'approche écosystémique. Elle fournit un cadre général pour le développement de mesures de gestion des prises accessoires par l'entremise du processus de planification des pêches. Bien que la

politique rende la gestion plus uniforme et offre un cadre de référence utile aux gestionnaires des pêches, il ne s'agit pas d'une solution universelle. Le MPO reconnaît que les problèmes liés aux prises accessoires et rejetées sont souvent propres à certaines pêches. La nouvelle politique permet de s'adapter aux défis particuliers de chaque pêche.

Bien entendu, la gestion des prises accessoires et rejetées n'est pas un nouvel enjeu au Canada. Les pêcheurs canadiens appliquent déjà des stratégies et des procédures visant à gérer l'incidence de la pêche sur les espèces capturées accessoirement. La politique proposée aidera à guider l'amélioration des stratégies et des procédures existantes, au besoin. Elle orientera également la création de nouvelles stratégies et procédures de gestion des prises accessoires lorsque cela est nécessaire. Lorsqu'il sera jugé nécessaire d'améliorer les mesures en place, on prendra en compte les considérations biologiques et socioéconomiques pertinentes.

Il va sans dire cependant que toutes les prises rejetées ne doivent pas être vues de la même façon. Les conséquences des prises accessoires peuvent être pires dans certains cas que d'autres. Par exemple, la remise à l'eau des crabes et des homards trop petits vivants est essentielle aux objectifs de conservation et à la production future de ces espèces.

Les objectifs de la politique sont de promouvoir la conservation et d'améliorer la prise en compte des prises accessoires et rejetées. Elle vise également à minimiser le risque de dommages graves ou irréparables prises accessoires et rejetées. Pour atteindre ces objectifs, on a déterminé qu'il faudra :

1. veiller à disposer de modes appropriés de déclaration et de surveillance des prises accessoires et de la mortalité des prises rejetées grâce à l'élaboration de systèmes permettant la prise en compte de l'ensemble des prises;
2. évaluer les risques attribuables à la pêche auxquels sont exposées les espèces faisant partie des prises accessoires;
3. veiller à ce que les mesures de gestion minimisent les captures et maximisent la remise à l'eau de spécimens vivants dans la mesure du possible;
4. élaborer et mettre en œuvre des mesures pour gérer les prises accessoires et évaluer régulièrement leur efficacité.

### **Portée de la politique proposée**

La politique proposée sur les prises accessoires et rejetées s'applique à toutes les pêches commerciales, récréatives ou autochtones faisant l'objet d'un permis de pêche du MPO, ou gérées par celui-ci, conformément à la *Loi sur les pêches*<sup>1</sup>. Elle tient compte à la fois des prises accessoires gardées (toute espèce ou tout spécimen non couvert par le permis du pêcheur, mais que celui-ci a le droit ou l'obligation de garder) et de toutes les prises

---

<sup>1</sup> Comme toutes les autres politiques du CPD, cette politique tiendrait compte des ententes sur les revendications territoriales globales applicables, de l'obligation de consulter lorsque des décisions risquent d'avoir une incidence négative sur des droits autochtones établis ou revendiqués, de la protection constitutionnelle accordée aux droits autochtones en vertu de l'article 35 de la Loi constitutionnelle de 1982, et des autres politiques et dispositions du Ministère.

rejetées (y compris la remise à l'eau des spécimens coincés dans les engins de pêche ou enchevêtrés).

La politique ne s'applique pas à la prise de spécimens d'une espèce pour laquelle le pêcheur possède un permis ou à la prise accessoire de coraux, d'éponges ou d'autres organismes benthiques, qui font l'objet d'autres politiques du CPD. Enfin, la politique ne s'applique pas à la mortalité découlant des pertes avant capture ou par pêche fantôme (du fait d'engins de pêche perdus ou abandonnés qui continuent de capturer des poissons). Le MPO élaborera de nouvelles politiques et procédures concernant ces questions au besoin.

## Échéances

Comme ce fut le cas pour les autres politiques du CPD, la mise en œuvre de la politique proposée sur la gestion des prises accessoires et des prises rejetées se fera par étapes en fonction des priorités nationales, régionales et des pêches. Elle se déroulera selon les processus actuels de planification de la gestion intégrée des pêches.

## Le contexte global

La nouvelle politique reflète l'engagement du MPO à favoriser la durabilité des pêches canadiennes. Elle a été élaborée dans le cadre du CPD, un ensemble de politiques et de mécanismes d'intervention qui aident à faire en sorte que les pêches canadiennes soient gérées de façon à appuyer la conservation et l'utilisation durable. Ensemble, ces politiques et mécanismes forment les bases d'une approche écosystémique de la gestion des pêches. Élaboré avec la participation des exploitants des ressources et d'autres parties intéressées, le CPD (dont fera partie la nouvelle politique) représente un pas de géant pour la protection de l'avenir des pêches canadiennes.

## **Appuyer la pêche durable**

*Les Directives sur les plans de rétablissement du Cadre de l'approche de précaution et le Cadre d'analyse du risque écologique pour les écosystèmes benthiques*

## En première ligne

Depuis les dernières années, les mesures visant à protéger les milieux benthiques vulnérables (les communautés à prédominance de coraux d'eau froide et d'éponges souvent touchées par les activités de pêche) et à rétablir les stocks décimés sont au cœur des efforts d'amélioration de la durabilité des pêches.

Le MPO prend des mesures afin de répondre à ces besoins. La gamme des politiques mises en place comprend le *Cadre d'analyse du risque écologique* (CARE), lequel aide les gestionnaires des pêches et les utilisateurs des ressources à déterminer le risque de dommages graves ou irréparables aux milieux benthiques vulnérables causés par les activités de pêche.

En outre, pour appuyer le rétablissement des stocks, le MPO est à mettre en œuvre le *Cadre de l'approche de précaution*. Ce cadre exige la création de plans de rétablissement lorsqu'un stock atteint la « zone critique » et court un grave risque. De plus, un nouvel outil, les *Directives sur les plans de rétablissement*, aidera les gestionnaires des pêches à élaborer des plans visant le rétablissement des stocks épuisés.

Ces nouveaux mécanismes seront intégrés au *Cadre pour la pêche durable* (CPD) et viendront le renforcer de façon importante en assurant des écosystèmes aquatiques sains et productifs pour les années à venir.

# Les moteurs du changement

## **Menaces pour les milieux benthiques**

Les activités de pêche ont le potentiel de causer des dommages graves, voire irréversibles, aux milieux benthiques vulnérables de même qu'aux espèces, communautés et habitats marins vulnérables. Les dommages causés à ces milieux et espèces vulnérables peuvent avoir des conséquences graves sur la santé générale d'un écosystème aquatique et, par le fait même, sur la durabilité et la prospérité des pêches canadiennes. À l'heure actuelle, les efforts à l'échelle internationale pour protéger les milieux benthiques vulnérables sont surtout axés sur les coraux et les éponges. Cela comprend les *Directives internationales visant la gestion des pêches hauturières en eau profonde* de la FAO et les *évaluations de l'incidence sur les écosystèmes marins vulnérables* de l'Organisation des pêches de l'Atlantique Nord-Ouest (OPANO). Ces mécanismes internationaux représentent un pas dans la bonne direction, mais il existe un besoin criant d'une politique nationale pour combler les lacunes. Cette politique doit réduire ou prévenir les incidences négatives sur les milieux benthiques. Il faut également élaborer un mécanisme qui appuiera la mise en œuvre de la politique.

## **Épuisement des stocks de poisson**

De nombreux stocks de poisson ont été réduits à la zone critique définie dans le *Cadre de l'approche de précaution*. Celui-ci exige que l'on crée des plans de rétablissement pour les stocks qui atteignent la zone critique. Même si le rétablissement s'effectue de nos jours à l'aide d'outils fournis par la *Loi sur les pêches*, le texte de cette loi ne précise aucune exigence, et il n'existe aucun cadre national pour guider le rétablissement des stocks gérés par la loi. Il est clair qu'un nouveau mécanisme est nécessaire pour guider l'élaboration et la mise en œuvre de plans de rétablissement afin de ramener les stocks épuisés à un état sain.

# Outils pour la durabilité : une nouvelle approche

## **Le Cadre d'analyse du risque écologique (CARE)**

En s'appuyant sur la *Politique de gestion de l'impact de la pêche sur les zones benthiques vulnérables* qu'il avait adoptée en 2009, le MPO a créé un *Cadre d'analyse du risque écologique* (CARE) qui aide à cerner et à mesurer les risques et les incidences écologiques de la pêche pour les milieux benthiques vulnérables. Le cadre et la politique sur laquelle il se fonde ont été élaborés en tenant compte de l'importance des milieux benthiques vulnérables pour la santé des écosystèmes aquatiques en général. Leur mise en place favorisa la conservation d'océans sains et productifs et fera en sorte que la pêche s'effectue de façon plus durable.

Le CARE sera appliqué aux milieux de coraux et d'éponges désignés « importants » d'après les avis fournis par le Secrétariat canadien de consultation scientifique en mars 2010 (des renseignements scientifiques supplémentaires seront utilisés au besoin).

On proposera des options relatives à la gestion en fonction du degré de risque écologique. Si le risque est faible, aucune nouvelle option de gestion ne sera nécessaire. Les milieux à risques moyens ou élevés pourraient nécessiter de nouvelles options de gestion. Par exemple, les risques moyens pourraient entraîner des changements aux méthodes de pêche. Quant aux risques élevés, ils pourraient nécessiter la fermeture de zones de pêche, la modification des engins ou la mise en place d'autres restrictions. Les facteurs socio-économiques seront également pris en compte avant toute prise de décisions et la mise en œuvre définitive de nouvelles mesures de gestion.

#### **Qu'en est-il des autres habitats benthiques?**

À l'heure actuelle, le CARE s'applique seulement à la gestion des communautés à prédominance de coraux d'eau douce et d'éponges. Si d'autres habitats, communautés ou espèces benthiques sont placés sous la protection de la *Politique de gestion de l'impact de la pêche sur les zones benthiques vulnérables*, il faudra modifier le CARE en conséquence.

### **Les Directives sur les plans de rétablissement**

Le MPO a élaboré un ensemble de *Directives sur les plans de rétablissement* qui aidera les pêcheurs à créer des plans pour les stocks qui ont été réduits à la zone critique définie dans le Cadre de l'AP. Les Directives serviront de cadre pour la gestion du processus de rétablissement, de l'élaboration du plan à la mise en œuvre, en passant par la surveillance. Le résultat escompté de la mise en œuvre de cet outil est le rétablissement rapide des stocks épuisés, ce qui améliorera la santé des écosystèmes aquatiques et offrira de nouvelles occasions aux pêcheurs.

Les Directives orientent l'établissement des objectifs de rétablissement, définissent le rétablissement, examinent la pertinence d'objectifs à court ou à long terme, et traitent de

#### **Qu'en est-il des PIGP?**

Même si la création de plans de rétablissement est maintenant exigée en vertu du Cadre de l'AP pour les stocks ayant atteint la zone critique, ces plans ne sont qu'une partie d'un processus global. Les plans de rétablissement doivent fonctionner en synergie avec les autres outils et stratégies, y compris les plans de gestion intégrée des pêches (PGIP), afin de véritablement aider les stocks à passer à la zone de prudence ou à la zone saine.

l'inclusion de cibles visant plusieurs espèces et de cibles d'ordre socioéconomique dans les objectifs généraux de rétablissement. Elles offrent aussi de l'information sur l'établissement d'un calendrier de rétablissement et sur l'augmentation des chances de succès de la mise en œuvre par le soutien et la participation d'intervenants et de partenaires de gestion.

Enfin, les *Directives sur les plans de rétablissement* contiennent les meilleures pratiques de gestion (des mesures qui ont déjà aidé au rétablissement des stocks), y compris la réduction des prises, la modification et la restriction de certains engins, la fermeture de zones de pêche, des règles de décision en matière de pêche, des renseignements sur la conformité et l'application, la surveillance régulière et la déclaration, et la restauration et l'amélioration des habitats.

## Échéances

Comme ce fut le cas pour les autres politiques du CPD, la mise en œuvre du CARE et des *Directives sur les plans de rétablissement* se fera par étapes en fonction des priorités nationales, régionales et des pêches. Elle se déroulera selon les processus actuels de planification de la gestion intégrée des pêches.

## Le contexte global

Les nouvelles politiques reflètent l'engagement du MPO à favoriser la durabilité des pêches canadiennes. Elles ont été élaborées dans le contexte du CPD, un ensemble de politiques et de mécanismes d'intervention qui aident à faire en sorte que les pêches canadiennes soient gérées de façon à appuyer la conservation et l'utilisation durable. Ensemble, ces politiques et mécanismes forment les bases d'une approche écosystémique de la gestion des pêches. Élaboré avec la participation des exploitants des ressources et d'autres parties intéressées, le CPD (dont fera partie ces nouveaux outils) représente un pas de géant pour la protection de l'avenir des pêches canadiennes.

# **Conclusion**

Les discussions que nous tenons aujourd'hui ne seront pas votre dernière chance de vous exprimer. Elles font partie d'un processus continu qui, au cours des vingt dernières années, a donné naissance à des initiatives reflétant la nécessité de changer la gestion des pêches. Le MPO a répondu à vos commentaires en lançant des initiatives telles que la révision de la *Politique sur les pêches de l'Atlantique*, l'élaboration de la *Politique concernant le saumon sauvage*, et la révision des politiques d'émission des permis de pêche.

À mesure que le MPO met en place son approche à long terme de la gestion des pêches et met en œuvre ses outils pour la durabilité, les participants aux pêches auront l'occasion de lui poser des questions par l'entremise de processus consultatifs de gestion des pêches. En outre, nous poursuivrons nos discussions avec les intervenants et les groupes autochtones afin de trouver des moyens de favoriser la prospérité économique des pêches canadiennes et nous recueillerons vos avis afin d'éclairer la création des futures politiques.

Le MPO comprend l'importance de la transparence et de la responsabilité. Il reconnaît également la valeur de la participation des parties intéressées dans l'élaboration des politiques. C'est pourquoi il tient des discussions avec une vaste gamme de groupes d'intervenants, y compris des groupes autochtones, des représentants de l'industrie, des ONG, des experts de la pêche et le public canadien, sur la modernisation de la gestion des pêches.

Pour la première fois dans l'histoire du Ministère, la communication en ligne s'ajoute aux discussions en personne. Le MPO apprécie vos commentaires et votre expérience. C'est pourquoi il offre aux intervenants un forum où ils peuvent se faire entendre et leur donne l'occasion de contribuer à ses travaux. Grâce aux discussions en ligne, plus de gens seront en mesure de participer au processus de consultation. Veuillez visiter notre site Web ([www.dfo-mpo.gc.ca](http://www.dfo-mpo.gc.ca)) pour obtenir plus d'information sur les discussions en ligne et la façon de s'y rendre.

Dans l'avenir, nous savons qu'en travaillant ensemble, nous pourrions améliorer la qualité, la pertinence et l'efficacité des programmes et des services de gestion des pêches du MPO. Nous pourrions ainsi poser les fondations d'une pêche durable et prospère pour les années à venir.

La rétroaction résultant des présentes discussions sera intégrée à un document récapitulatif. Les discussions s'inscrivent dans le cadre d'une longue tradition de discussions avec les intervenants au MPO. Cette tradition reflète l'engagement du Ministère à faire preuve de transparence et de responsabilité dans toutes ses décisions en matière de pêche.